

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de modifications du PLUiH du Pays Bellegardien

Par arrêté n°22-AP013 du 15/11/2022, le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets de modifications n°1 et n°2 du PLUiH du Pays Bellegardien prescrites le 7 juin 2022, conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants, du Code de l'Environnement.

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 16 jours consécutifs du 2 décembre 2022 à partir de 9h00 au 17 décembre 2022 inclus jusqu'à 12h00.

Madame Véronique PACAUD a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la présidente du tribunal administratif de Lyon, par décision n°E22000132/69 le 25/10/2022.

### Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique

-sur support papier, dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

LIEUX D'ENQUÊTE	JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE
Maison de l'urbanisme du Pays Bellegardien 195 rue Santos Dumont – Châtillon-en-Michaille 01200 VALSERHÔNE	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi : de 9h00 à 12h00
Mairie de Champfromier 541 route des Burgondes 01410 CHAMPFROMIER	Le Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Les Mardis et jeudis : de 14h00 à 17h30 Le Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie d'Injoux-Génissiat 6A Rue des Écoles 01200 INJOUX-GENISSIAT	Les lundis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Les mardis et jeudis : de 8h30 à 12h00

- sur support dématérialisé, 7j/ 7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site pour :

- La modification n°1 : <https://www.registre-dematerialise.fr/4316>
- La modification n°2 : <https://www.registre-dematerialise.fr/4317>

- sur un poste informatique mis à disposition du public dans les trois lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

### Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet sur support papier à feuillets non mobiles, dans les lieux d'enquête aux jours et horaires d'ouverture au public précités ;

- par voie postale à l'adresse suivante : Mme. Véronique PACAUD commissaire enquêtrice PLUiH du Pays Bellegardien – 195 Rue Santos Dumont Parc d'activités des Etournelles - Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE ;

- sur le registre dématérialisé 7j/7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site pour :

- La modification n°1 : <https://www.registre-dematerialise.fr/4316>
- La modification n°2 : <https://www.registre-dematerialise.fr/4317>

- par courrier électronique aux adresses suivantes :

- La modification de droit commun n°1 : [enquete-publique-4316@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4316@registre-dematerialise.fr)
- La modification de droit commun n°2 : [enquete-publique-4317@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4317@registre-dematerialise.fr)

- par courrier remis en main propre ou remarque orale faite à la commissaire enquêtrice lors des permanences ;

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales sur les projets de modifications du PLUiH, aux lieux, jours et horaires suivants :

LIEUX DES PERMANENCES	JOURS	HEURES
Mairie de Valserhône - Valserhône	Vendredi 2 décembre 2022	9h00 à 11h00
Mairie de Champfromier	Lundi 5 décembre 2022	14h00 à 16h00
Maison de l'urbanisme du Pays Bellegardien - Valserhône	Samedi 10 décembre 2022	9h30 à 11h30
Mairie de Saint-Germain-de-Joux	Lundi 12 décembre 2022	16h30 à 18h30
Mairie de Billiat	Mercredi 14 décembre 2022	10h00 à 12h00
Mairie d'Injoux-Génissiat	Vendredi 16 décembre 2022	16h00 à 18h00

Le public pourra également recueillir pendant toute la durée de l'enquête publique, toutes informations utiles en s'adressant à la CCPB :

-par courrier à la Maison de l'urbanisme – 195 Rue Santos Dumont - Parc d'activités des Etournelles – Châtillon-en-Michaille – 01200 Valserhône

-par courriel : [maison.urbanisme@ccpb01.fr](mailto:maison.urbanisme@ccpb01.fr)

-par téléphone au 04.50.48.99.91 aux heures d'ouvertures habituelles de la maison de l'urbanisme, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès du président de la CCPB en adressant un courrier au siège de la CCPB précité ou par courrier électronique : [maison.urbanisme@ccpb01.fr](mailto:maison.urbanisme@ccpb01.fr)

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des mairies de communes membres et également publiés pendant un an sur le site internet de la CCPB : [www.ccpb01.fr](http://www.ccpb01.fr)